

Résolution sur la production et la standardisation des armements (Paris, 21 octobre 1954)

Légende: Le 21 octobre 1954 à Paris, les gouvernements de la Belgique, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni décident de réunir le 17 janvier 1955 un groupe de travail chargé d'étudier la question de la production et de la standardisation des armements en vue de soumettre des propositions au Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale lorsqu'il sera constitué.

Source: Western European Union - Union de l'Europe Occidentale. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Union de l'Europe occidentale, [06.10.2000]. Disponible sur <http://www.weu.int/index.html>.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resolution_sur_la_production_et_la_standardisation_des_armements_paris_21_octobre_1954-fr-eb4ded7f-3ff4-4c15-9a3d-4dd7b02175c0.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2016



Résolution sur la production et la standardisation des armements (Paris, 21 octobre 1954)

Les Gouvernements du Royaume de Belgique, de la République Française, de la République Fédérale d'Allemagne, de la République Italienne, du Grand-Duché du Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Soucieux de porter au maximum l'efficacité de leurs forces affectées à la défense commune,

Désireux d'assurer la meilleure utilisation possible des crédits d'armements dont ils disposent grâce à une organisation rationnelle de la production,

Constatant l'importance que présente à cet effet la standardisation des armements et des éléments constitutifs d'armements,

Désireux de faciliter tous accords en ce sens entre les sept Puissances ou certaines d'entre elles,

1. Rappellent la décision prise par la Conférence de Londres de créer un groupe de travail en vue d'étudier le projet de directives présenté le 1er octobre 1954 par le Gouvernement français et tous autres documents qui pourraient être soumis ultérieurement concernant le problème de la production et de la standardisation des armements,
2. Décident de réunir le 17 janvier 1955 à Paris un groupe de travail composé des représentants de la Belgique, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la République Fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni, qui sera chargé d'étudier le projet de directives et autres documents visés au paragraphe précédent en vue de soumettre des propositions au Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale lorsqu'il sera constitué.